



Association Générale des Enseignants des Ecoles Maternelles publiques

PROPOSITIONS pour la FORMATION des PROFESSEURS DES ECOLES à l'ENSEIGNEMENT à l'ECOLE MATERNELLE

I. Une véritable école pour les enfants-élèves

L'ensemble des discours tenus sur les années d'apprentissage à l'école maternelle ont toujours oscillé entre deux pôles de remise en cause.

D'un côté ceux qui considèrent que les jeunes enfants sont trop tôt confrontés, exposés à des savoirs complexes et à des rythmes scolaires excessifs, de l'autre ceux pour qui les contenus d'apprentissage sont insuffisants et ne nécessitent pas un niveau de formation et de professionnalisation spécifiques.

Autrement dit les élèves - et les enseignants - travailleraient à la fois trop et pas assez, voire pas du tout, sacrifiant qui l'enfant, qui l'élève.

Constat d'autant plus paradoxal que la lecture des programmes, instructions et discours officiels qui balisent le chemin des enseignants ont toujours témoigné d'une volonté réelle de réfléchir aux transitions indispensables entre monde de la famille et de l'école, développement psychologique, ancrage social et premiers apprentissages.

Enfin, les années maternelle souffrent à l'évidence d'un manque de visibilité, tant institutionnelle que médiatique. Déficit que renforce une formation initiale incomplète, une professionnalité insuffisamment analysée.

A l'heure où la maîtrise de la formation et les nouvelles modalités de scolarisation des élèves amorcent un tournant décisif pour les enseignants, il importe qu'une association de professionnels de terrain comme l'AGEEM puisse énoncer des propositions concrètes et constructives permettant de resituer et de requalifier les enjeux de l'école maternelle comme école des commencements.

Si l'on veut en effet que l'enfant devienne un élève, si l'on veut repérer au mieux les signes annonciateurs d'un trouble du langage, si l'on veut construire un enseignement progressif et structuré, si l'on veut que le langage et la langue soient au centre des apprentissages, une école s'impose avec des enseignants spécialement formés, et d'un haut niveau de formation.

II. Une formation centrée sur le cœur du métier

1. Les fondamentaux

Enseigner en maternelle suppose de maîtriser des savoirs, savoirs faire et savoir être professionnels.

Les Savoirs

- didactique des différents domaines d'activités de la maternelle
- connaissance du développement de l'enfant
- connaissance de la psychologie de l'enfant
- recherche appliquée à la classe
- formation à une réelle polyvalence de l'enseignant
- connaissance du système éducatif français et son histoire
- connaissance de l'histoire de l'école maternelle
- connaissance de l'AGEEM
- connaissance des différents modèles pédagogiques et mouvements pédagogiques
- connaissance des autres systèmes éducatifs

Les Savoir faire et les savoir être

- gérer le groupe classe
- aménager la classe, organiser le temps
- savoir communiquer (avec les élèves, avec les parents)
- rendre lisibles les objectifs et les évaluer
- fédérer une équipe autour de projets
- partager et mutualiser des pratiques
- connaître et pratiquer une langue étrangère
- pratiquer des activités artistiques : musique, chant, arts plastiques, théâtre
- développer sa culture professionnelle

Ces savoirs impliquent le développement de compétences qui relèvent d'un cahier des charges spécifique, au premier rang duquel s'impose la compétence de diagnostic des élèves.

Celle-ci se manifeste dans les différentes phases de toute intervention (anticipation, mise en œuvre, retour) mais surtout dans le cours de l'action conduite.

Elle suppose des capacités d'observation des enfants et d'analyse de leurs activités, de leurs apprentissages, des progrès réalisés selon cinq registres précis :

- le registre **pédagogique** : les règles mises en place et les enjeux éducatifs auxquels elles répondent
- le registre **didactique** : l'impact des démarches, dispositifs et modalités de travail sur l'appropriation des apprentissages et les procédures d'évaluation
- le registre **psychologique** : les obstacles ou les difficultés que les enfants sont susceptibles de rencontrer et de dépasser dans la dynamique temporelle ; mais aussi les grands enjeux du développement des enfants
- le registre **épistémologique** : la pertinence des contenus - explicites ou en filigrane - des tâches proposées par rapport aux élaborations intellectuelles ou pratiques en jeu
- le registre **curriculaire** : les horizons et leurs enjeux d'apprentissage des activités scolaires des enfants ; les relations transversales entre les activités majeures de l'école maternelle et celles plus connexes.

Quelle que soit l'option retenue pour la scolarisation en maternelle, la formation des enseignants concernés se doit d'instituer la prise en compte de ces registres.

Cela implique :

- l'**actualisation** des connaissances théoriques sur le développement psychologique, comportemental et cognitif de l'enfant de 2 à 6 ans.
- le **renforcement** des connaissances relatives aux modalités d'acquisition et d'apprentissage du langage et de la langue, à l'évolution des productions langagières
- une **réflexion à caractère professionnel** sur l'articulation de ces connaissances avec les situations d'apprentissage conduisant à l'élaboration d'outils indispensables pour la classe
- la **capacité d'identifier les contenus de savoir** proposés (tâche prescrite, consignes, obstacles et limites, procédures...) afin d'en définir le cadre et le niveau d'approfondissement dans le respect du développement de l'enfant
- une **étude raisonnée spécifique** des modalités d'entrée dans le lire-écrire

Ces axes de travail doivent en outre être nourris et complétés par l'appropriation de gestes professionnels, propres aux années maternelle, favorisant

- la médiation orale (gestion des interactions ; conduites explicatives ; conduites de questionnement)
- les stratégies de pilotage et de tissage des activités et des apprentissages (allègement des rythmes de travail, développement d'ateliers dirigés de lecture et de production d'écrit permettant l'observation et le suivi des progrès des élèves)
- les procédures d'étayage (enrôlement, maintien dans la tâche...)
- les modalités de validation et d'évaluation
- le traitement de l'hétérogénéité et le dépistage des dysfonctionnements

III. L'organisation de la formation

1. Un cadre de référence

La formation des enseignants de l'école maternelle s'inscrit dans celle des enseignants du premier degré. En conséquence, elle implique

- un concours commun et /ou une formation diplômante commune et négociable
- une formation initiale **en alternance**
- une formation à la **polyvalence**
- une formation continue obligatoire
- un stage à l'étranger obligatoire
- la validation des acquis personnels et professionnels
- l'obligation de la mobilité dans l'école primaire : PS au CM
- des conseillers pédagogiques spécialisés en maternelle

2. La maîtrise

Les futurs maîtres doivent bénéficier dès la première année du master du parcours fléché « Enseigner avec des enfants-élèves de maternelle » dans lequel seront développés les gestes, compétences et registres ci-dessus mentionnés.

Aux contenus théoriques attendus s'ajoutera un véritable ancrage professionnel comprenant à chaque semestre des périodes de stage (sur le modèle des stages filés) autorisant la rencontre avec les professionnels de terrain, la prise en charge effective d'une classe, des échanges avec les différents partenaires du système éducatif

Enfin, une écriture professionnelle devrait assurer l'approfondissement des problèmes spécifiques à la petite enfance et resserrer les liens indispensables entre la recherche et l'action.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, seraient donc applicables aux professions de l'enseignement primaire les dispositions actuellement travaillées dans les universités :

- un tronc commun pour les didactiques et la pédagogie des disciplines de l'enseignement primaire
- des blocs horaires à objectifs spécifiques répartis, selon les parcours personnalisés des étudiants, sur les deux ans du master et selon le principe de l'alternance (avec prolongement de la formation lors de la première année de "prise de fonctions", dans le cadre du PDF)

Chaque étudiant sera suivi dans le cadre du master par un ou plusieurs enseignants/formateurs regroupés en équipes pluri catégorielles chargées de son évaluation selon des modalités croisées : examens en fin de semestre, rapports de visite, analyse de pratique avec auto-confrontation, port folio, mémoire professionnel...

Pour la mise en stage, une école maternelle d'appui, avec des maîtres formateurs diplômés, sera choisie dans laquelle des sessions de travail seront organisées en complément des cours reçus à l'université; le/la stagiaire, officiellement rattaché(e) à cette école, participera aux différents conseils, concertations et animations pédagogiques afin de compléter sa connaissance du système éducatif.

3. Eléments de contractualisation

La préparation de la classe, l'analyse de pratique et l'évaluation sont les bases de la professionnalité en maternelle. A chaque semestre, elles donneront lieu à des validations, avec mention des compétences requises / acquises conformes au référentiel national. Elles viseront pour l'essentiel

- l'organisation matérielle de la classe
- la gestion des supports du travail
- le rythme de vie et le rythme des apprentissages
- le traitement des productions des élèves.

Des **documents multimédia** (photos, vidéos, textes et traces écrites scannés) accessibles sur des plateformes numériques de travail (importance de l'ENT pour l'obtention du C2i N2e) permettront la présentation critique par le/la stagiaire du travail fourni aussi bien à l'université que dans l'école maternelle d'affectation. Ces documents seront

également accessibles aux Conseillers pédagogiques et aux IEN chargés de la certification des étudiants après l'obtention du concours, voire lors de la validation du master.

Un outil réflexif, construit sur le modèle du port folio ou du cahier de bord de la formation, sera élaboré par l'étudiant(e) en relation avec l'équipe des formateurs afin de rendre compte du développement professionnel des étudiants. Il servira de support aux phases de certification, validant ainsi les connaissances et compétences travaillées

- dans le "tronc commun" d'enseignement à l'école primaire
- dans le parcours « maternelle »,

l'autre support, supervisé par un formateur de l'équipe de suivi, étant constitué par le mémoire qui, de fait pourra avoir pour thème une des problématiques de l'enseignement en maternelle.

4. Compétences et critères spécifiques aux parcours "Maternelle"

Outre le référentiel national de compétences, dix compétences spécifiques pourront être retenues :

- connaître les écrits théoriques et les grandes dates de l'histoire de l'école maternelle
- organiser l'espace et le temps de classe en fonction des besoins variables d'enfants de 2 à 6 ans
- commenter de façon formative des travaux d'élèves sans confondre évaluation et notation
- construire un rythme de vie et d'activité pour une classe à plusieurs cours (PS-MS-GS) ou GS-CP, ou PS-CM2.
- équilibrer le temps de classe en proportions compatibles avec les capacités de chaque âge (jeux, situations d'exercices, expériences guidées et commentées)
- maîtriser la lecture et la conduite explicative d'une dizaine de textes fondateurs de la petite enfance (contes, récits et légendes)
- connaître par cœur une vingtaine de comptines, poésies, rondes et jeux chantés
- analyser les supports écrits existants ou fabriqués
- organiser des situations d'apprentissage qui du sens pour les élèves et mettent en jeu les manipulations, l'expérience sensible.
- analyser les logiciels et didacticiels réservés aux enfants de 3 à 6 ans
- présenter un projet support concret de liaison entre C1 et C2 dans un domaine didactique au choix

A ces compétences s'ajouteront des compétences particulières pour la remédiation (différencier les aides et relances nécessaires aux besoins des élèves en difficulté), la direction et le pilotage des changements / innovations par projet, sur la base d'une observation critériée et analysée.

5. La formation continue des enseignants de maternelle

Les reconfigurations annoncées de l'enseignement à l'école maternelle devraient

-

- fournir l'occasion d'inscrire systématiquement dans les différents plans académiques des actions de formation continue annuelles réunissant les différents acteurs impliqués : collègues, Conseillers pédagogiques, IEN, chercheurs-formateurs - engagés dans des projets concrets de professionnalisation
- d'élaborer des outils pour l'enseignement et pour la formation disponibles sur un environnement numérique de travail labellisé
- de faciliter l'obtention d'un master de type « métier de l'enseignement » ou « Conseil et formation » permettant aux collègues qui le souhaitent de développer leur professionnalité ou d'orienter leur carrière. Cette orientation intégrerait le principe de validation d'acquis.

IV : Le rôle de l'AGEEM

Fidèle à son histoire et à ses principes, L'AGEEM souhaite participer à l'élaboration des parcours de formation en maternelle, comme force de proposition mais aussi comme partenaire.

Nos collègues - qu'ils soient maîtres-formateurs intervenant jusqu'à présent dans les IUFM, maîtres d'accueil temporaires, conseillers pédagogiques ou enseignants de terrain reconnus - devraient jouer un rôle important dans les nouvelles structures de formation.

Chaque année, les journées organisées par les sections de l'AGEEM, au plan départemental, académique et national, témoignent de l'intérêt qu'ils portent au devenir de l'école maternelle et à l'amélioration de leur professionnalité.

La qualité des pratiques de classe qu'ils présentent ou commentent lors de ces journées, les échanges qu'ils entretiennent avec les intervenants chercheurs, les membres du conseil scientifique, les Inspecteurs généraux accompagnant les congrès et colloques, manifestent leur souci de se former, de réfléchir aux questions d'apprentissage et de développement des enfants.

Ce niveau d'implication les désigne de fait comme personnes ressources capables d'accueillir les étudiants inscrits en master mais aussi comme formateurs potentiels à même d'intégrer les équipes constituées impliquant universités et rectorats.

Loin de remettre en cause ses valeurs associatives, l'AGEEM, à travers eux, est en mesure d'accompagner les mutations de l'école maternelle, espérant donner à tous ces adhérents ce supplément d'âme indispensable au métier d'enseignant.

Lucile Barberis, présidente nationale et le Bureau National de l'Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles publiques.



Paris, le 10 Novembre 2008